

## CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, COUTURIER David, FELIX Bertrand, MORET Fabien, CASIEZ-PIOLOT Julie, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés : MARIETON Florent, RECORBET Emilie, FELIX Sophie, LECUYER Isabelle  
Mme CASIEZ-PIOLOT Julie a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25.09.2024 :

Le CR est adopté à l'unanimité.

### Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation

DECISION N°2024-06 Réhabilitation de la cure en logements, LOT N°3 Couverture Zinguerie, attribution du marché à l'entreprise BRUN pour 22 863.00€ HT.

DECISION N°2024-07 Réhabilitation de la cure en logements, LOT N°5 Carrelage Faience, attribution du marché à l'entreprise MICHELLAND Maçonnerie pour 21 492.25€ HT.

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Attribution cartes « Atout commerce » aux agents
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif 2023 (RPQS)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2023 (RPQS)
- Délibération portant aliénation d'un chemin rural
- Cession terrain Lièvre/Berjat à Commune de Ronno
- Régularisations d'une partie des parcelles du chemin de la Goutte
- Questions diverses

#### 1) Attribution des cartes ATOUT COMMERCE aux agents

Le conseil municipal reconduit l'attribution de cartes ATOUT COMMERCE aux agents communaux pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 180€, 6 agents sont concernés.

Adopté à l'unanimité

#### 2) Rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif année 2023 de la COR

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels du service assainissement de la COR de l'année 2023. Ils sont disponibles en mairie et sur le site de la COR.

Adopté à l'unanimité

#### 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets année 2023 de la COR

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel du service des déchets de l'année 2023 de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Ce rapport à disposition en mairie et sur le site de la COR.

4) Délibération portant aliénation du chemin rural n°106 Chez Cabin

Monsieur le maire expose les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet d'aliénation d'une portion du chemin rural n°106 au lieu-dit Chez Cabin et fait procéder à une enquête publique par Monsieur GIROUDON Maurice, commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 01 juin 2024.

Le conseil municipal a approuvé les résultats de l'enquête publique et décidé de fixer la valeur de ce chemin au prix de 2.50€ le m<sup>2</sup>.

Il ressort de la procédure de mise en demeure des propriétaires riverains :

\*que M. LIEVRE Arnaud et Mme BERJAT Marion ont présenté une proposition d'achat au prix de 2.50€ le m<sup>2</sup>

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et, notamment, ses articles L.161-10 et L.161-10-1.

Vu la délibération en date du 23.05.2024 décidant de lancer la procédure de désaffectation du chemin rural et l'ouverture d'une enquête publique,

Vu l'arrêté municipal en date du 01.06.2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 01/07 au 15/07/2024,

Vu la délibération sur les résultats de l'enquête en vue de l'aliénation d'un chemin rural et la fixation du prix de vente en date du 25.09.2024,

Considérant la proposition d'achat présenté par M. LIEVRE Arnaud et Mme BERJAT Marion au prix de 2.50€ le m<sup>2</sup>,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** l'aliénation du chemin rural n°106 au lieu-dit Chez Cabin d'une superficie totale de 416 m<sup>2</sup> au prix de 2,50€ le m<sup>2</sup> soit 1 040€.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous documents y afférents.

**DIT** que les frais de géomètre et notaire sont à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité

5) Cession LIEVRE/BERJAT à COMMUNE DE RONNO

Monsieur le maire informe le conseil municipal que M. LIEVRE Arnaud et Mme BERJAT Marion, propriétaire d'une maison à l'adresse suivante 1786 route du Bancillon à RONNO souhaite céder à la commune de Ronno une portion de terrain d'une contenance de 39 m<sup>2</sup> située en bordure de la route du bancillon issue de la parcelle E210 dont ils sont propriétaires et correspondant à une partie du chemin actuel.

M. le maire soumet le projet de plan établi par la SCP CAPIAUX CONTET, géomètre-experts à VAL D'OINGT. La commune souhaite répondre favorablement à cette demande.

Après passage du géomètre et dans l'attente de la nouvelle numérotation du cadastre, la situation s'établira comme suit :

Parcelle E 210 10a30ca	Commune de RONNO	39m <sup>2</sup>
M. LIEVRE Arnaud/BERJAT Marion	LIEVRE/BERJAT	991 m <sup>2</sup>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** la cession de M. LIEVRE Arnaud et Mme BERJAT Marion d'une portion de terrain d'une contenance de 39m<sup>2</sup> au profit de la commune de RONNO à 1€ pour tout prix.

**APPROUVE** le classement au domaine public de cette parcelle d'une contenance de 39 m<sup>2</sup> située route du bancillon.

Dit que les frais de notaire sont à la charge de M. LIEVRE Arnaud et BERJAT Marion.

6) Régularisations d'une partie des parcelles chemin de la Goutte

Suite aux promesses de cession signées entre la commune de RONNO et les différents riverains du chemin de la Goutte et suite aux travaux effectués sur le chemin de la Goutte afin de faciliter la desserte et la sécurité des riverains,

Vu les plans de division établis par la SCP CAPIAUX-CONTET afin de relever les limites d'emprises exactes des terrains des riverains et de procéder à l'acquisition ou la cession de terrains qui ont été nécessaires pour mener à bien cet aménagement, il convient de prendre les délibérations correspondantes :

\*acquisition d'une parcelle de 725 m<sup>2</sup> à M. Mme FOLGOAS Fabrice et Lydie au prix de 1.50€ le m<sup>2</sup>

\*acquisition d'une parcelle de 39 m<sup>2</sup> à M. MAIRE et Mme LONGIN Ingrid à l'euro symbolique

\*acquisition d'une parcelle de 51 m<sup>2</sup> à M. ROUCHON Laurent et CHEVAL Audrey à l'euro symbolique

\*acquisition d'une parcelle de 32 m<sup>2</sup> à Mme VARTORE Myriam à l'euro symbolique

\*déclassement et cession de l'ancienne portion du CR48 d'une contenance de 46 m<sup>2</sup> à M. ROUCHON Laurent et CHEVAL Audrey à l'euro symbolique

7) Questions diverses

\*M. le maire informe que François CANTAT a eu 2 contrôles hygiène au restaurant « Comme à la maison » le 30.05 et le 10.10.2024 par la DDPP et que le prochain sera en juin 2025.

Diverses mesures correctives doivent être mises en place dans un délai de 6 mois pour satisfaire aux règles d'hygiène.

Au dernier conseil d'école, il a été dit qu'il y a un nombre important d'enfants qui mangent à la cantine et qu'il faudrait peut-être envisager de faire 2 services et embaucher une autre personne pour 1h30 de travail par jour.

\*Réhabilitation de la cure : 2 marchés ont été attribués, lot 3 toiture/charpente et lot 5 carrelage/faïences

Les autres marchés seront lancés sur la plateforme des marchés publics

\*parking salle des fêtes : accord à finaliser avec M. le Comte de St Victor. Le permis d'aménager est en cours d'instruction, un dossier a été déposé à la DREAL.

\*Myriam GIRARD donne lecture du 1<sup>er</sup> conseil d'école qui s'est tenu le 07.11.2024, 67 élèves inscrits

\*chaufferie : une pièce de la chaufferie a cassé à deux reprises. Un rendez-vous avec le fabricant a eu lieu, la pièce devrait être changée dans la semaine.

\*décoration de Noël : mise en place d'une prise pour le sapin, devis demandé à Ets Dugelet

\*bulletin : il est en préparation, Delphine Pivot a été retenue pour le réaliser cette année pour un montant de 1184€.

\*randonnée du comité : M. le maire remercie le comité des fêtes pour l'organisation de la randonnée qui a eu lieu le 17 novembre et qui a rassemblé 1209 marcheurs et 238 vététistes.

\*cloche de l'église : Delphine PIVOT demande si elle va être réparée. Un devis avait été fait par l'entreprise Desmarquet, à voir pour inscription au budget 2025.

A RONNO, le 28 novembre 2024

Le Maire,

Philippe LORCHEL



La secrétaire de séance,

Julie CASIEZ-PILOT